



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:25-61875>

Département(s) de publication : 60

Annonce n° 25-61875

Section 1 - Acheteur

1.1 Acheteur

Nom officiel : Syndicat Mixte d'Eau Potable des Sablons

Forme juridique de l'acheteur : Autorité locale

Activité du pouvoir adjudicateur : Services d'administration générale

Section 2 - Procédure

2.1 Procédure

Titre : Études BAC de 7 captages et stratégie foncière du SMEPS

Description : L'amélioration de la qualité de la ressource utilisée pour l'alimentation en eau potable passe par la mise en œuvre de programmes d'action sur les zones sensibles des captages. La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 a renforcé les dispositifs de gestion de la ressource en créant des zones de protection des aires d'alimentation des captages (AAC), pour lutter notamment contre les pollutions diffuses. L'État s'est engagé avec les collectivités dans la reconquête de la qualité de 1 000 captages pour répondre à la demande fixée lors du Grenelle de l'environnement de 2009 et de la Conférence environnementale de 2014 : doubler l'effort de prévention mis en œuvre depuis le Grenelle de l'environnement. La définition d'une zone de protection de l'aire d'alimentation du captage et le diagnostic des pressions permettent la mise en œuvre de programmes d'action visant notamment à modifier les pratiques agricoles (réduction des intrants, couverture des sols, diversification de l'assolement...) et non agricoles (arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires par les collectivités, mise aux normes des ANC...), dans le but d'améliorer la qualité de la ressource. L'application de ce dispositif réglementaire nécessite de déterminer précisément l'aire d'alimentation du captage concerné. Dans le cas des eaux souterraines, l'AAC est équivalente au bassin d'alimentation du captage (BAC). Par ailleurs, afin de mieux définir les programmes d'action et de cibler et hiérarchiser les territoires d'action au sein de la zone de protection, il est également nécessaire de définir au sein des AAC les zones les plus vulnérables aux pollutions diffuses. L'objet de cette étude BAC est de répondre à ces deux besoins qui seront également atteints par la réalisation d'une stratégie foncière permettant une meilleure mise en place du programme d'action. L'étude de la délimitation des aires d'alimentation de l'ensemble des captages (de Lardières, Paradis, Vallée Mort d'Hommes, Fresneaux Montchevreuil, forage de Chavençon et source de Chavençon) sera réalisée. Les

phases suivantes seront réalisées à la carte (par l'édition de bons de commande) en fonction du recoupement des différentes aires d'alimentation entre elles. Par exemple, il est probable que l'Aire d'Alimentation du ou des captages de Bornel recoupe(nt) les aires d'alimentation des autres captages (Lardières, Corbeil-Cerf). Lors de la phase 5, si l'Aire d'Alimentation du ou des captages de Bornel ne recoupe(nt) pas ou qu'en partie les aires d'alimentation des captages déjà délimités (Crèvecoeur, Parfondeval, Fond Blanc, Esches, Méru F1/F2 et Ribeuville), la stratégie foncière devra tout de même prendre en compte l'intégralité des BAC définis pour les captages du SMEPS (issus de cette étude ou d'études antérieures).

Identifiant de la procédure : 75abc5f3-4ba8-4b01-bfd4-c3bf343fbe2b

Identifiant interne : PPP232-64/5021/2025SMEPS-PI-01

Type de procédure : Ouverte

La procédure est accélérée : non

2.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 79311000 Services d'études

2.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Oise (FRE22)

Pays : France

2.1.2 Lieu d'exécution

Subdivision pays (NUTS) : Oise (FRE22)

Pays : France

2.1.3 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 240,000 Euro

2.1.4 Informations générales

Base juridique :

Directive 2014/24/UE

Section 5 - Lot

5.1 Identifiant technique du lot : LOT-0001

Titre : Études BAC de 7 captages et stratégie foncière du SMEPS

Description : L'amélioration de la qualité de la ressource utilisée pour l'alimentation en eau potable passe par la mise en œuvre de programmes d'action sur les zones sensibles des captages. La loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 a renforcé les dispositifs de gestion de la ressource en créant des zones de protection des aires d'alimentation des captages (AAC), pour lutter notamment contre les pollutions diffuses. L'État s'est engagé avec les collectivités dans la reconquête de la qualité de 1 000 captages pour répondre à la demande fixée lors du Grenelle de l'environnement de 2009 et de la Conférence environnementale de 2014 : doubler l'effort de prévention mis en œuvre depuis le Grenelle de l'environnement. La définition d'une zone de protection de l'aire d'alimentation du captage et le diagnostic des pressions permettent la mise en œuvre de programmes d'action visant notamment à modifier les pratiques agricoles (réduction des intrants, couverture des sols,

diversification de l'assolement...) et non agricoles (arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires par les collectivités, mise aux normes des ANC...), dans le but d'améliorer la qualité de la ressource. L'application de ce dispositif réglementaire nécessite de déterminer précisément l'aire d'alimentation du captage concerné. Dans le cas des eaux souterraines, l'AAC est équivalente au bassin d'alimentation du captage (BAC). Par ailleurs, afin de mieux définir les programmes d'action et de cibler et hiérarchiser les territoires d'action au sein de la zone de protection, il est également nécessaire de définir au sein des AAC les zones les plus vulnérables aux pollutions diffuses. L'objet de cette étude BAC est de répondre à ces deux besoins qui seront également atteints par la réalisation d'une stratégie foncière permettant une meilleure mise en place du programme d'action. L'étude de la délimitation des aires d'alimentation de l'ensemble des captages (de Lardières, Paradis, Vallée Mort d'Hommes, Fresneaux Montchevreuil, forage de Chavençon et source de Chavençon) sera réalisée. Les phases suivantes seront réalisées à la carte (par l'édition de bons de commande) en fonction du recoupement des différentes aires d'alimentation entre elles. Par exemple, il est probable que l'Aire d'Alimentation du ou des captages de Bornel recoupe(nt) les aires d'alimentation des autres captages (Lardières, Corbeil-Cerf). Lors de la phase 5, si l'Aire d'Alimentation du ou des captages de Bornel ne recoupe(nt) pas ou qu'en partie les aires d'alimentation des captages déjà délimités (Crèvecoeur, Parfondeval, Fond Blanc, Esches, Méru F1/F2 et Ribeuville), la stratégie foncière devra tout de même prendre en compte l'intégralité des BAC définis pour les captages du SMEPS (issus de cette étude ou d'études antérieures).

Identifiant interne : 2025SMEPS-PI-01_1

5.1.1 Objet

Nature du marché : Services

Nomenclature principale (cpv): 79311000 Services d'études

5.1.2 Lieu d'exécution

Adresse postale : 2 rue de Méru

Ville : VILLENEUVE LES SABLONS

Code postal : 60175

Subdivision pays (NUTS) : Oise (FRE22)

Pays : France

Informations complémentaires : Syndicat Mixte d'Eau Potable des Sablons

5.1.3 Durée estimée

Date de début : 15/07/2025

Date de fin de durée : 29/08/2027

5.1.5 Valeur

Valeur maximale de l'accord-cadre : 240,000 Euro

5.1.6 Informations générales

Participation réservée : La participation n'est pas réservée.

Les noms et les qualifications professionnelles du personnel chargé de l'exécution du marché doivent être mentionnés : Non requises

Projet de passation de marché non financé par des fonds de l'UE

Le marché relève de l'accord sur les marchés publics (AMP) : oui

5.1.10 Critères d'attribution

Critère :

Type : Coût

Description : Prix

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 40

Critère :

Type : Qualité

Description : Valeur technique

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 55

Critère :

Type : Qualité

Description : Délai d'exécution

Catégorie du critère d'attribution seuil : Pondération (points, valeur exacte)

Nombre critère d'attribution : 5

5.1.11 Documents de marché

Adresse des documents de marché : <https://www.marches-securises.fr/perso/adico/>

5.1.12 Conditions du marché public

Conditions de présentation :

Présentation par voie électronique : Requise

Adresse de présentation : <https://www.marches-securises.fr/perso/adico/>

Langues dans lesquelles les offres ou demandes de participation peuvent être présentées : français

Catalogue électronique : Non autorisée

La signature ou le cachet électronique avancé(e) ou qualifié(e) [au sens du règlement (UE) N° 910/2014] est requis(e)

Variantes : Non autorisée

Date limite de réception des offres : 08/07/2025 à 12:00

Date limite de validité de l'offre : 180 Jour

Conditions du marché :

Le marché doit être exécuté dans le cadre de programmes d'emplois protégés :
Non

Facturation en ligne : Requise

La commande en ligne sera utilisée : non

Le paiement en ligne sera utilisé : non

5.1.15 Techniques

Accord-cadre :

Accord-cadre, sans remise en concurrence

Nombre maximal de participants : 1

Informations sur le système d'acquisition dynamique :

Pas de système d'acquisition dynamique

5.1.16 Informations complémentaires, médiation et réexamen

Organisation chargée des procédures de médiation : Tribunal Administratif d'Amiens

Organisation chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif d'Amiens

Informations relatives aux délais de recours : Organisation fournissant les informations sur les recours et les délais : Tribunal Administratif d'Amiens

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché : Syndicat Mixte d'Eau Potable des Sablons

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours : Tribunal Administratif d'Amiens

Organisation qui reçoit les demandes de participation : Syndicat Mixte d'Eau Potable des Sablons

Section 8 - Organisations

8.1 ORG-0001

Nom officiel : Syndicat Mixte d'Eau Potable des Sablons

Numéro d'enregistrement : 20004517700017

Adresse postale : 2 rue de Méru

Ville : VILLENEUVE LES SABLONS

Code postal : 60175

Subdivision pays (NUTS) : Oise (FRE22)

Pays : France

Point de contact : Alain LETELLIER

Adresse électronique : smepps@cc-sablons.fr

Téléphone : +33 344220160

Adresse internet : <http://www.cc-sablons.fr/>

Rôles de cette organisation :

Acheteur

Organisation qui fournit des informations complémentaires sur la procédure de passation de marché

Organisation qui reçoit les demandes de participation

8.1 ORG-0002

Nom officiel : Tribunal Administratif d'Amiens

Numéro d'enregistrement : 17800005500016

Adresse postale : 14 Rue Lemerchier

Ville : Amiens

Code postal : 80011

Subdivision pays (NUTS) : Oise (FRE22)

Pays : France

Adresse électronique : greffe.ta-amiens@juradm.fr

Téléphone : +33 322336170

Télécopieur : +33 322336171

Adresse internet : <https://amiens.tribunal-administratif.fr/>

Rôles de cette organisation :

Organisation chargée des procédures de recours

Organisation qui fournit des précisions concernant l'introduction des recours

Organisation chargée des procédures de médiation

Informations relatives à l'avis

Identifiant/version de l'avis : 3c6f22d3-f273-45f6-8ded-48070a865c2c - 01

Type de formulaire : Mise en concurrence

Type d'avis : Avis de marché ou de concession – régime ordinaire

Date d'envoi de l'avis : 03/06/2025 à 10:43

Langues dans lesquelles l'avis en question est officiellement disponible : français

Date d'envoi du présent avis à la publication : 03/06/2025